

PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est Palais du Rhin 2 place de la République 67082 Strasbourg cedex

REGLEMENT DE CONSULTATION (PHASE CANDIDATURE)

Etude, entretien et conservation du buffet de l'horloge astronomique de la Cathédrale de Strasbourg

Marché de travaux

Code CPV:

45420000 – travaux de menuiseries 45451000 – travaux de décoration 92522000 - Service de conservation des sites et des monuments historiques 71241000 – étude de faisabilité, service de conseil, analyse

Contact:

M. Louis-Napoléon PANEL, Conservateur des Monuments historiques de la DRAC Grand-Est louis-napoleon.panel@culture.gouv.fr

Tél: 03 88 15 56 60

Adresse du profil acheteur auprès de laquelle le dossier de consultation et les informations complémentaires peuvent être obtenues sous forme dématérialisée :

https://www.marches-publics.gouv.fr/

Remise des candidatures : Le 04/05/2018 à 16:00

Sommaire

Article 1 : Objet du marche	Article	1:	Ob	jet	du	mar	che
-----------------------------	---------	----	----	-----	----	-----	-----

- Article 2 : Etendue de la consultation
 - 2.1. Caractéristiques principales du marché
 - 2.2. Mode de consultation et forme du marché
- Article 3 : Allotissement, variantes et options
 - 3.1. Décomposition en lots
 - 3.2. Variantes techniques
 - 3.3. Prestations supplémentaires ou alternatives
- Article 4 : Mode de règlement du marché
- Article 5 : Calendrier et délais d'exécution
- Article 6 : Délai de validité des offres
- Article 7 : Contenu du dossier de consultation
- Article 8 : Présentation et contenu des candidatures
- Article 9 : Modalités de remise de la candidature
- Article 10 : Examen des candidatures
 - 10.1. Critères de sélection des candidatures
 - 10.2. Attribution du marché
- **Article 11 : Autres renseignements**
 - 11.1. Renseignements d'ordre technique
 - 11.2. Renseignements d'ordre administratif
 - 11.3. Autres informations

ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'étude, l'entretien et la conservation du buffet de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg.

La cathédrale Notre-Dame de Strasbourg possède une horloge astronomique de renommée mondiale construite de 1549 à 1547 et 1574 sous la direction de Bernard Nonnenmacher, puis de Hans Thomann Uhlberger, architectes de l'œuvre Notre-Dame, sur les calculs de Chrétien Herlin, puis Conrad Dasypodius, astronomes, par les horlogers Isaac et Josias Habrecht. Le buffet a été peint Tobias Stimmer, aidé de son jeune frère Josias. Le mécanisme a été entièrement renouvelé de 1839 à 1844 par Jean-Baptiste Schwilgué, et le buffet a alors été partiellement réadapté. En 1945, à suite des bombardements qui avaient atteints la croisée en 1944, le buffet a été remis en peinture, sans que cette intervention soit nettement documentée.

Dans le cadre des travaux de restauration des vitraux de la face Est du bras Sud du transept de la cathédrale de Strasbourg, la Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est (DRAC) dispose d'un échafaudage toute hauteur permettant d'accéder à l'ensemble du buffet de l'horloge astronomique.

La DRAC souhaite procéder à l'étude, l'entretien et la conservation de ce buffet, qui n'a plus fait l'objet d'un traitement intégral depuis 1945.

Une étude préalable à la restauration de l'œuvre a été réalisée en 2017 par Me Anne Gérard-Bendelé, restauratrice à Vesoul. Cette étude sera mise à la disposition des candidats sélectionnés pour la remise des offres (phase offre).

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes. Ce document sera également remis aux candidats sélectionnés lors de l'invitation à soumissionner (phase offre).

Ce projet sera encadré par :
Ministère de la culture et de la communication
Direction régionale des affaires culturelles Grand Est
Conservation régionale des monuments historiques
2, Place de la République
67082 Strasbourg cedex

- Mme Carole PEZZOLI Carole.pezzoli@culture.gouv.fr
- M. Louis-Napoléon PANEL louis-napoleon.panel@culture.gouv.fr 03 88 15 56 60

ARTICLE 2 : ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Caractéristiques principales du marché :

La cathédrale de Strasbourg conserve une horloge astronomique dont le buffet, en pierre, bois et métal polychromés et dorés, date essentiellement de la seconde moitié du XVIe siècle. Ce buffet, d'une hauteur totale de 18 mètres, n'a pu faire l'objet d'un examen complet et attentif depuis 1962. Or les travaux actuellement conduits sur les vitraux de la face Est du bras Sud du transept, nécessitant un échafaudage toute hauteur, permettront d'accéder à l'ensemble de l'œuvre.

La direction régionale des affaires culturelles souhaite lancer un appel à candidature afin de mener:

- 1° des études sur ce buffet: relevé photographique complet, observation et relevé des modifications structurelles opérées notamment en 1839-1842, ainsi que des restaurations éventuelles de 1870 et 1945, études stratigraphiques et identification des repeints ;
- 2° des travaux d'entretien: dépoussiérage, consolidation et le refixage éventuel des assemblages, traitement des infestations xylophagiques, des contaminations fongiques et des efflorescence salines, passivation des pièces métalliques corrodées;
- 3° des travaux de conservation: consolidation et refixage des zones fragilisées de la couche picturale et des sculptures, réintégration des lacunes de polychromie, restitution éventuelle des parties sculptées perdues;

Les travaux pourront de dérouler sur un échafaudage mis à disposition dans le cadre d'une autre opération du 17 septembre 2018 au 16 novembre 2018. Avant et après cette période (éventuellement pendant), ils pourront se dérouler également en atelier, sur les éléments démontables.

En effet, des travaux de restauration des vitraux de la face Est du bras Sud du transept sont organisés. Ils dureront toute l'année 2018. Ces travaux se situant juste au-dessus de l'horloge, et au niveau du coq et des pinacles de celle-ci, imposent d'échafauder le buffet sur toute sa hauteur.

Les travaux se dérouleront sur l'échafaudage prévu dans le lot immeuble et placé sous la responsabilité de l'architecte en chef des Monuments historiques. Cet échafaudage offrira un platelage tous les deux mètres, jusqu'à la base des vitraux.

Les restaurateurs et restauratrices appelés à intervenir sur le buffet pourront travailler sur cet échafaudage durant la période où celui-ci aura été équipé de platelage par l'entreprise titulaire du marché échafaudage.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : début juillet 2018

Date d'achèvement des travaux : 5 janvier 2019

2.2 Mode de consultation et forme du marché :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

La forme du marché est celle d'un marché unique.

Cette procédure comporte plusieurs étapes qui se dérouleront entre les mois d'avril et de juillet (à titre indicatif):

- Appel à candidatures / sélection des candidats :
 - date de réception des candidatures : le 04/05/2018 à 16:00
- Invitation à soumissionner aux candidats sélectionnés (à titre indicatif : cette information est susceptible de modification):
 - invitation à soumissionner : le 18/05/2018
 - date limite de réception des offres : le 11/06/2018 à 16:00
- Décision du pouvoir adjudicateur : 06/07/2017 (date prévisionnelle)

Au vu des candidatures qu'il a reçues, le pouvoir adjudicateur dresse la liste des candidats admis à soumissionner. Il informe ceux dont la candidature a été rejetée, puis adresse à ceux qu'il a retenus une lettre d'invitation à soumissionner contenant les documents de la consultation des entreprises (notamment le règlement de consultation de la phase offre, le CCTP, le CCAP, etc...).

Nombre minimum de candidats admis à soumissionner : 3

Conformément à l'article 47 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur pourra poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum,

Le présent règlement de consultation ne concerne que la phase candidature qui permettra de sélectionner trois équipes pour la phase offre.

La DRAC Grand Est se réserve le droit de négocier avec les candidats lors de la phase offre. Cette négociation aura un caractère écrit ou oral. Elle s'engage à fournir une information simultanée à l'ensemble des candidats sur les modifications du besoin initialement exprimé. Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse électronique de la personne à contacter pour la négociation.

ARTICLE 3: ALLOTISSEMENT, TRANCHES, VARIANTES ET OPTIONS

3.1. Décomposition en lots

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas allotir au vu de la nature complexe du projet qui risquerait de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

3.2. Variantes techniques

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Prestations supplémentaires ou alternatives

La DRAC Grand Est se réserve la possibilité de recourir à la réalisation de prestations similaires selon les dispositions de l'article 30 I 7° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 4 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le financement du marché, pour le recrutement de l'équipe pluridisciplinaire de restaurateurs, sera assuré par, le ministère de la culture et de la communication direction régionale des affaires culturelles Grand Est sur le programme 175 - patrimoines de la direction régionale des affaires culturelles Grand Est, au titre des années 2018 - 2019.

Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement administratif selon les règles de la comptabilité publique, dans un délai global de paiement de 30 jours après certification du service fait.

ARTICLE 5 : CALENDRIER ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

La prestation sera réalisée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de notification du marché. Le calendrier contractuel retenu est celui figurant en annexe de l'acte d'engagement. Ce document doit être complété, daté, signé et revêtu du cachet de la société.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 7: CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation de la phase candidature (RC) ;

ARTICLE 8 : PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES

Les prestations attendues devront s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire. Le titulaire du marché sera un restaurateur qui devra justifier d'expériences similaires sur la conduite du projet. Il devra s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire qui possédera des compétences en matière (liste non exhaustive) de :

- Conservation/restauration des supports bois ;
- Conservation/restauration des supports pierre ;
- Conservation/restauration des supports métalliques ;
- Conservation/restauration de la couche picturale.

Le travail d'étude, entretien et conservation du buffet sera confié à une équipe de restaurateurs et restauratrices spécialisé-e-s, agréé-e-s par la direction des Musées de France et/ou titulaires d'un diplôme de restauration de niveau I ou II, c'est-à-dire validant une formation spécialisée de bac +4 à bac + 2.

Le candidat produira pour le marché, conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les pièces ci-après énumérées :

- un formulaire DC1 Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants ou équivalent
- un formulaire DC2 Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ou équivalent dans lequel il indiquera avec précision, les moyens matériels et techniques dont il dispose pour la réalisation de ce type de prestations et joindra les justificatifs exigés.
- une présentation générale de la société et/ou du groupement, avec les pièces suivantes :
- une déclaration indiquant les moyens matériels et humains annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- la présentation des références pour des prestations de même nature que celles objets du présent marché sur les trois dernières années. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- une attestation d'assurance :
- une déclaration des CA des trois (3) dernières années :
- une copie des qualifications professionnelles ;
- un n° SIRET

ARTICLE 9: MODALITES DE REMISE DE LA CANDIDATURE

Les plis seront envoyés par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse reportée ci-dessous, à l'accueil de 9h à 12h et de 14h et 17h.

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

Palais du Rhin

A l'attention de M. MBENGUE 2 place de la République 67082 STRASBOURG cedex

Tél: 03.88.15.57.28

Télécopie : 03.88.75.60.95

Le pli fermé doit comporter les mentions suivantes :

"Marché public –Horloge astronomique (Phase candidature) - NE PAS OUVRIR". La date limite de réception des candidatures est fixée au 04/05/2018 à 16:00.

Le pli contiendra:

Les documents cités à l'article 8 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 10: EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DU TITULAIRE

10.1. Examen des candidatures

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats en tenant compte des critères énumérés cidessous :

Critères	Pondération				
Critère de compétence : cohérence de l'équipe,	50%				
moyens humains affectés à la prestation, qualités					
et qualifications					
Critère d'expérience : références de nature et	50%				
d'importance équivalente : œuvres sur bois,					
pierre et métal de la Renaissance					

10.2. Attribution du marché

Le candidat le mieux classé, à l'issue de l'analyse des offres, ne pourra se voir attribuer le marché que s'il produit dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la demande de l'administration, les pièces énumérées ci-après.

- une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois (article D 8222-5-1° du code du travail)
- une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°-b du code du travail)
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- . un extrait de l'inscription au RCS (K ou KBIS), délivré par les services du Greffe du tribunal de commerce et datant de moins de trois mois
- . une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM
- . un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- . Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Dans le cas où il n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et n'est pas en mesure de produire un extrait k ou K bis ou une carte d'identification justifiant de son inscription au RM, le candidat individuel ou le membre de groupement doit produire le récépissé de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (article D 82 225-1°-b du code du travail).

Le candidat retenu doit également remettre au représentant du pouvoir adjudicateur, avant la notification et tous les six mois durant l'exécution de ce marché, la pièce mentionnée à l'article D 8254-2 à 5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail.

Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Forme juridique du groupement : les entreprises peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, pour des raisons de nécessité liées à la bonne exécution du marché, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

ARTICLE 11: AUTRES RENSEIGNEMENTS

11-1 – Renseignements d'ordre technique :

Renseignement(s) technique(s):

M. Louis-Napoléon PANEL, Conservateur des Monuments historiques de la DRAC Grand-Est, téléphone : 03 88 15 56 60, courriel : louis-napoleon.panel@culture.gouv.fr

11-2 – Renseignements d'ordre administratif :

M. Mactar MBENGUE, responsable des marchés publics de la DRAC Grand Est, téléphone : 03 88 15 57 28, courriel : mactar.mbengue@culture.gouv.fr

Les candidats sont réputés avoir apprécié la nature, l'importance, les particularités et les exigences de la présente consultation et s'être entourés de tous les renseignements complémentaires auprès de la personne publique.

11-3—: Autres informations

11-3-1 - Visite du site

Une visite de l'horloge sera organisée et proposée aux candidats sélectionnés sous la direction du maître d'ouvrage à l'issue de la phase candidature.

11-3-2 : Dossier de consultation

Les documents tel que DC1, DC2 sont accessibles par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

Le dossier de consultation est accessible par voie électronique sur la place de marché interministérielle http://www.marches-publics.gouv.fr

11-3-3: Modification du détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur pourra apporter des modifications de détail aux documents de la consultation. Ces modifications seront transmises via la plate-forme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

11-3-4 : Questions réponses

Pendant la phase offre, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation http://www.marches-publics.gouv.fr

Les questions seront reçues jusqu'au sixième jour avant la date limite de remise des offres et les réponses seront communiquées aux candidats au plus tard quatre jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

11-3-5 : Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de STRASBOURG 31, avenue de la Paix – BP 51 038 67 070 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 21 23 23